

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Le GROBEC obtient le feu vert pour son nouveau Plan directeur de l'eau

Plessisville, le 27 juillet 2016 – Le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) a reçu l'approbation du gouvernement pour la version actualisée de son Plan directeur de l'eau (PDE). L'organisme souhaite maintenant présenter le fruit de son travail aux partenaires et citoyens du territoire afin de poursuivre la mise en œuvre des actions du PDE.

Le PDE révisé avait été soumis officiellement au Ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) en mars 2014. Le document a, par la suite, été analysé et commenté par différents ministères concernés par l'eau avant de recevoir l'approbation du Ministre.

La zone Bécancour (3847 km²) englobe le bassin versant de la rivière Bécancour (2597 km²) et plusieurs bassins versants regroupés sous le nom de Secteur Fleuve (1249 km²).

La réalisation du Plan directeur de l'eau de la zone Bécancour constitue un aboutissement pour le GROBEC. Le travail a permis l'identification des actions à réaliser dans la zone pour améliorer l'eau. Pour y parvenir, une série d'étapes a été nécessaire :

- Rédiger un Portrait des informations existantes;
- Diagnostiquer les problèmes par secteur regroupant les sous-bassins versants;
- Spécifier les Enjeux et Orientations à suivre;
- Déterminer les Objectifs à atteindre et les Indicateurs de suivi;
- Élaborer un Plan d'action par fiche objectif;
- Consulter le public et valider le PDE auprès du milieu.

Les diverses étapes de sa réalisation ont été élaborées avec rigueur, en basant les analyses et les interprétations sur les données factuelles disponibles.

La mise en œuvre des actions du Plan directeur de l'eau nécessite l'implication de l'ensemble des acteurs de l'eau des bassins versants de la zone Bécancour, notamment les municipalités, les MRC, les intervenants agricoles et forestiers, les associations de lacs et bien d'autres. Mais n'oublions pas que le principal acteur de l'eau est le citoyen qui, jour après jour, tire la chasse d'eau, vidange sa fosse septique, entretient une bande végétale riveraine, évite les épandages durant la pluie et limite sa consommation d'eau. Chaque geste que le citoyen pose compte, car en plus d'être le principal bénéficiaire de la ressource eau, il en est aussi le principal protecteur.

Rappelons que le GROBEC est un organisme sans but lucratif ayant pour mandat de mettre en place la gestion intégrée de l'eau sur le territoire des bassins versants de la zone



*GROUPE DE CONCERTATION DES BASSINS
VERSANTS DE LA ZONE BÉCANCOUR*

Bécancour. L'OBV est officiellement reconnu dans la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection. En concertation avec les acteurs de l'eau, l'organisme élabore un Plan directeur de l'eau et assure le suivi de sa mise en œuvre.

Pour consulter le PDE de la zone Bécancour : <http://www.grobec.org/pde.php>

- 30 -

Pour renseignements :

Simon Lemieux, directeur général
Téléphone : 819 980-8038, poste 202
Courriel : grobec@grobec.org